

Eau & Rivières

de Bretagne



AVEC CE NUMÉRO

OISEAUX • EAU • HABITATS
un destin lié



DOSSIER

Nous voulons des campagnes sans pesticide



6

NITRATES :
TOUJOURS DES CONTRADICTIONS

26

UN AQUEDUC GÉANT,
INUTILE ET CÔTEUX



4-5

L'ART DE NE PAS CONSULTER
LE PUBLIC



7

ENCORE ET TOUJOURS
DES POLLUTIONS



biocoop
Biogastell
45, rue Jean Fournier
29470 Plougastel
mail: biocoop.celtabio@wanadoo.fr
f Biocoop Biogastell

**Partenaire de
la nature**

Très prochainement, ouverture de
votre nouvelle Biocoop au Relecq-
Kerhuon !

Biocoop Baradozig




biocoop
Graine de Bio
Pont-l'Abbé

**Partenaire
d'événements
à vocation
environnementale
et éco-citoyenne**

Route de Plomeur
29120 Pont-l'Abbé
Tél : 02 98 66 16 72

f i grainedebio.biocoop.net



cloître
IMPRESSIONS & SOLUTIONS
| BREST QUIMPER RENNES PARIS |



SI POUR VOUS AUSSI...

UNE BONNE IMPRESSION NE SE LIMITE
PAS À UN SIMPLE O + P, SI VOUS PENSEZ QUE
TOUS LES FONDS NE SONT PAS PERDUS,
SI LE BAT NE DOIT PAS ÊTRE UNE ÉPREUVE,
SI LE CHOIX DU GRAMMAGE PÈSE LOURD DANS
VOTRE DÉCISION, SI LES BONNES RÉOLUTIONS
NE SE PRENNENT PAS UNIQUEMENT POUR LA
NOUVELLE ANNÉE...

Siège social - Landerneau
ZA Croas-ar-Nezic - 29800 Saint-Thonan
Tél. 02 98 40 18 40
www.cloître.fr




**Adhérer
C'EST AGIR !**

**Abonnement
(ré)adhésion**

Merci de nous retourner
ce coupon, accompagné
de votre règlement à :

Eau & Rivières de Bretagne
Centre régional d'initiation
à la rivière
2, rue Crec'h Ugen
22810 Belle-Isle-en-Terre

Renouvellement ☐ Oui ☐ Non

Nom, prénom _____
Adresse _____
Code postal _____
Commune _____
Téléphone _____
Adresse mail _____
Profession, compétence _____

- Adhésion simple : 25€
- Adhésion + abonnement à la revue : 40€
- Adhésion conjoint / enfant : 8€
- Abonnement seul (4 n°/an): 20€
- Adhésion association : 50€

**Tarif réduit pour les – de 25 ans
et les demandeurs d'emploi :**

- Adhésion simple : 10 €
- Adhésion + abonnement : 25€

😊 Je fais un don supplémentaire (66% déductible) :€

Adhère aussi en ligne sur
helloasso.com
(possibilité de règlement
par virement)

Dour ha Stêrioù Breizh
Eau & Rivières
de Bretagne



Sommaire

Page 3

Éditorial

Pages 4-5

Enquête publique ou concertation ?

Page 6

Epannage en baie de Douarnenez

Page 7

La Sélune enfin débarrée ?

Page 8

Elevage de volailles en plein air

Page 9

Gilles Huet en retraite

Page 10

Ce que nous voulons...

Dossier

Vivre en milieu rural, une exposition irrémédiable aux pesticides ?

Page 19

Éducation à l'environnement

Pages 20-21

Le coin des associations

Pages 22-25

Brèves

Pages 26

Financements participatifs

Page 27

Écho des marais



LES CITOYENS POUSSENT, LES LOBBIES FREINENT

Depuis quelques mois, la société française semble bouger. Je ne parlerai pas ici des Gilets jaunes, mais plutôt des nombreuses marches pour le climat, des grèves des lycéens sur le même thème, de la pétition qui a recueilli plus de deux millions de signatures pour demander à l'Etat français d'en faire plus contre les gaz à effet de serre.

Dans plus de 500 communes françaises, depuis octobre 2018, des rassemblements intitulés « Nous voulons des coquelicots » sont organisés le 1^{er} vendredi de chaque mois et réunissent pacifiquement des milliers de personnes. Une pétition en cours, demandant l'arrêt des pesticides de synthèse, a recueilli pour l'instant plus de 50 000 signatures.

Les manifestants, des électeurs potentiels

Toutes ces mobilisations donnent l'impression que de nombreux citoyens français ont pris conscience qu'il fallait revendiquer dans ces domaines environnementaux, pour contrer les nombreux lobbies qui veulent continuer à faire des profits au mépris de la santé de tous les êtres vivants et de l'équilibre écologique de notre planète Terre.

Cela donne l'impression que les élus sont pris entre les deux forces contraires. Jusqu'à présent les lobbies avaient plutôt l'écoute des élus décideurs. Mais les citoyens se rendent compte qu'il faut jouer sur le rapport de force en mettant en avant le nombre de manifestants pacifiques ou de signataires.

Eau et Rivières de Bretagne participe à ces rassemblements citoyens qui réunissent un public nombreux par-delà les croyances et les appartenances. Les élus dirigeants devraient comprendre que ces personnes, qui revendiquent pacifiquement et en nombre, sont des électeurs potentiels, alors que les lobbies, bien que puissants, ne représentent que peu de bulletins de vote en définitive.

Jean-Yves Piriou

Vice-président d'Eau & Rivières de Bretagne

Organe de l'association Eau et Rivières de Bretagne

Directeur de la publication :

Jean-Yves PIRIOU
Eau et Rivières - 6, rue Pen ar Créach, 29200 Brest
magazine@eau-et-rivieres.org

Fabrik magazine n°187 :

Chaque trimestre, les bénévoles de l'association se réunissent pour préparer le magazine. Toutes les compétences sont les bienvenues : rédacteurs, lecteurs, photographes, dessinateurs... Tous les avis comptent et surtout l'envie de partager et de transmettre.

La Fabrik : Jean-Yves Piriou, Brieuc Le Roc'h, Jean Hascoët, Pauline Pennober, Estelle Le Guern, Pauline Kerscaven, Michel Riou, Guy Le Henaff, Jean-Pierre Le Lan, Dominique Le Goux, Mickaël Raguénès, Maëlle Turries, André Perron, Jean-Yves Kermarrec, Marie-Pascale Deleume, Jean-Paul Runigo, Claire Madouas, Noël Bayer, Dédé l'Abeillaud

Illustrateurs : Nono, Michel Riou, Visual Hunt (page 1)

Secrétaire de rédaction / photothèque : Pauline Kerscaven

Correctrice : Brigitte Pichard

Remerciements : Martine Viart, Jean-Marie Letort, Michel Coudé, Michel Thouvenot

Copyright Eau et Rivières de Bretagne
Dépôt légal : n° 5242
N° CPPAP 0915687124
ISSN 01 82-0567



Impression et mise en page :
Cloître Imprimeurs
ZA Croas-ar-Nezic - CS 50934 - 29419 Landerneau
Cedex

Le magazine *Eau et Rivières* est imprimé avec des encres végétales sur du Cyclus Print 100 % recyclé post-consommation sauf les 4 pages de couverture imprimées sur du couché 100 % PEFC. L'imprimeur est labellisé Imprim'Vert. Cela signifie qu'il respecte trois règles au minimum :

- la bonne gestion des déchets dangereux,
- la sécurisation des stockages de produits dangereux,
- l'exclusion des produits toxiques des ateliers.

Reproduction autorisée après accord écrit du directeur de la publication.
Adhésion/abonnement : 40 €.
Abonnement seul : 20 €.
Diffusé aux lycées de Bretagne avec l'aide du Conseil régional

Plus d'informations sur notre site :
www.eau-et-rivieres.org
Contacter le secrétariat régional
02 96 43 08 39

La gestion des abonnements/adhésions de l'association est réalisée sur fichier informatisé. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les informations vous concernant. Ce droit peut s'exercer exclusivement sur demande écrite auprès du secrétariat de la revue.



Enquête publique et concertation : simplification pas si simple

La Bretagne et les Hauts-de-France, à titre expérimental, vont tester le remplacement des enquêtes publiques par une participation du public par voie électronique. Une atteinte à la démocratie participative ?

Remplacer les enquêtes publiques et les commissaires enquêteurs par une simple participation du public par voie électronique. C'est l'idée de la loi ESSOC n°2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance, et de son décret d'application du 24 décembre 2018. Deux régions, la Bretagne et les Hauts-de-France, vont le tester durant trois ans, jusqu'à fin 2021.

Cette expérimentation concerne les projets, d'une part d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et d'autre part d'installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA). Cependant, l'expérimentation ne peut pas être appliquée lorsqu'il est envisagé de conduire plusieurs enquêtes publiques sous forme d'une enquête unique (article L. 123-6 du Code de l'environnement) (Extraits du bulletin de la CNCE – novembre 2018).

Qui a été informé de cette expérimentation ?

Le projet de loi a été présenté au Conseil des ministres le 27 décembre 2017 et le gouvernement a engagé une « *procédure accélérée* » sur le texte. Malgré une opposition du Sénat demandant notamment l'abrogation de l'article 56, le texte a été finalement adopté le 31 juillet 2018 par l'Assemblée nationale qui retient le texte qu'elle avait voté en première lecture le 26 juin !

La Compagnie nationale des commissaires enquêteurs (CNCE) s'est mobilisée auprès des différents ministères pour argumenter sur les risques de porter atteinte à la démocratie participative et au droit de l'environnement avec la mise en place d'un tel dispositif.

La Bretagne a-t-elle été consultée ?

Selon Thierry Burlot, vice-président du conseil régional, « *la Région n'a eu aucun contact avec le gouvernement* » (*Le Télégramme*, 24/01/2019). Comble du paradoxe, une consultation publique concernant le « décret relatif à l'expérimentation » a été lancée entre le 20 novembre et le 11 décembre dernier. Les citoyens ont été invités à donner leur avis de façon dématérialisée sur une disposition visant à supprimer des modalités de participation du public !

La consultation a connu un succès immédiat : trois avis favorables, 2 768 avis défavorables. Le décret a, malgré tout, été adopté tel que présenté à la consultation.

Quelle forme de concertation ?

La concertation préalable visée dans le décret est un outil qui existe déjà dans le code de l'environnement mais qui est peu utilisé. En effet, la concertation préalable est habituellement déployée lorsque le projet est susceptible de faire l'objet d'une saisine de la commission nationale du débat public (CNDP). En dehors de ces cas, une concertation préalable peut être mise en œuvre à l'initiative du porteur du projet, de l'autorité administrative ou dans le cas d'un droit d'initiative citoyenne.

Vu le champ d'application de cette expérimentation, il est possible de s'attendre à un changement de comportement des porteurs de projets et de l'administration au profit du régime de la concertation qui est dorénavant « *allégée* ». Eau & Rivières est encore une fois consternée du rabaillage systématique des modalités de participation du public. Ces évolutions ne feront qu'augmenter les frustrations, les incompréhensions et accroître les risques de contentieux. Sur ce sujet, le public, lui, s'est déjà exprimé.

Brieuc Le Roc'h



Cinq questions à...

Martine Viart

présidente de la Compagnie des commissaires enquêteurs de Bretagne (CNCE).

Quel est votre sentiment concernant la suppression des enquêtes publiques ?

Martine Viart : C'est au nom de la « simplification » et de la « modernisation » qu'il est envisagé de remplacer l'enquête publique par de la concertation en amont et l'expression du public par voie dématérialisée. La consultation électronique exclut un nombre important de citoyens, les privant de ce contact humain, présentiel, lors de l'enquête publique. Le public sera encore un peu plus éloigné des projets, plans ou programmes.

Selon vous, le remplacement de l'enquête publique au profit d'une consultation électronique et d'une concertation dématérialisée est-il une régression ?

MV : Avec la Loi ENE (ordonnances 2016-1060 et 2017-80) la procédure de l'enquête publique avait déjà évolué, permettant de réduire les délais et les coûts tout en la modernisant. Le public pouvait déjà s'exprimer par courriel et/ou sur e-registre, mais c'est le commissaire enquêteur qui

faisait la synthèse de ces observations, remarques, contrepropositions, qu'il soumettait au porteur de projet, et le mémoire en réponse permettait de finaliser le rapport et d'émettre un avis sur le projet. Le projet pouvait également évoluer.

Avec cette expérimentation, une question essentielle se pose : qui fera le bilan des observations du public - s'il y en a - par voie dématérialisée ? Les administrations ? Pour l'instant, il n'y a pas de réponse claire, mais l'administration ne pourra pas être juge et partie pour un même dossier.

Les commissaires enquêteurs ont-ils été associés à l'élaboration de cette expérimentation ?

MV : La CNCE s'est mobilisée très rapidement auprès des ministères concernés et regrette de ne pas avoir été entendue. Normalement un bilan est prévu à l'issue d'une expérimentation de trois ans et cette évaluation devra être remise au parlement. La CNCE a demandé à faire partie de l'observatoire qui sera mis en place.

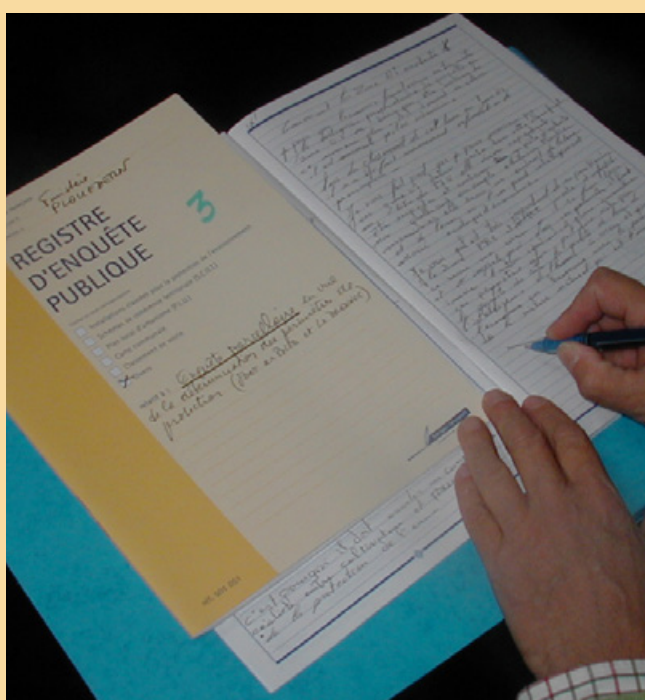
Selon vous, cette expérimentation va-t-elle entraîner un changement des pratiques administratives et des porteurs de projets ?

MV : Dernièrement j'ai échangé avec le préfet des Côtes-d'Armor à ce sujet. Il semblait défendre l'enquête publique qui, pour lui, est une sécurité juridique.

Quels sont les risques pour l'administration et les porteurs de projets de considérer l'enquête publique, ainsi que les modalités de participation de manière générale, comme des freins au développement ?

MV : De nombreux exemples montrent que l'enquête publique n'est pas un frein au développement. Pour l'usine à gaz de Landivisiau, l'enquête publique a duré en tout deux mois. Un avis favorable a été rendu mais le projet n'a toujours pas abouti !

Idem pour le parc éolien offshore dans la baie de Saint-Brieuc. L'enquête publique a donné un avis favorable, le projet n'est toujours pas sorti de « l'eau » !



En droit

La loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance et le décret d'application des articles 56 et 57 paru au Journal officiel le 26 décembre 2018 est entrée en vigueur le lendemain de sa publication.

Selon le I de l'article 56, à titre expérimental, dans un nombre limité de régions désignées par décret par le Conseil d'État et pour une durée de trois ans à compter de la promulgation de la loi, la procédure de délivrance de l'autorisation environnementale fait l'objet d'adaptations procédurales, lorsque le projet a donné lieu à une concertation préalable prévue à l'article L. 121-15-1 du Code de l'environnement sous l'égide d'un garant dans les conditions prévues par l'article L. 121-16-1. L'enquête publique est alors remplacée par une participation du public par voie électronique dans les formes prévues à l'article L.123-19 du Code de l'environnement.



Une opportunité de changement de pratique en baie de Douarnenez ?

L'azote. Voilà la clé pour réduire les marées vertes. En baie de Douarnenez, la baisse de la pression azotée est un objectif mais, dans les faits, le préfet du Finistère donne son accord pour épandre toujours plus. Eau & Rivières et Baie de Douarnenez environnement se mobilisent désormais contre l'extension d'une porcherie à Plonévez-Porzay.

Le Plan de lutte contre les algues vertes, deuxième du nom, est en vigueur en baie de Douarnenez jusqu'en 2022. Un de ses objectifs : la baisse de la pression azotée. Pour mettre fin aux marées vertes ou brunes, comme il n'est pas possible d'agir sur le phosphore, il faut agir sur les quantités d'azote. Et comme le diagnostic de la baie de Douarnenez montre que l'activité agricole dans le bassin versant est responsable de 90 % des excès d'azote, une baisse de vingt tonnes d'azote par an (cent tonnes sur cinq ans entre 2018 et 2022) est donc souhaitée pour les exploitations agricoles.

Pourtant, malgré l'avis des associations environnementales, le préfet du Finistère a donné son accord au méthaniseur Kastellin de Châteaulin pour épandre annuellement, sous forme de digestat, plus de vingt tonnes d'azote supplémentaires par an dans le bassin-versant de la baie. Une demande d'extension d'élevage porcin à Plomodiern (six tonnes d'azote supplémentaires par an) est également à l'étude en préfecture.

Une nouvelle demande d'extension d'élevage porcin

En février dernier, une exploitation de Plonévez-Porzay fait une demande d'extension de son élevage porcin pour le passage de 1 485 à 4 100 porcs charcutiers, soit 2 335 tonnes de lisier en plus ! Par ailleurs, cette exploitation remplace son élevage laitier (39 vaches) par un élevage de dix bovins viande. A cette occasion, 16 ha en herbe seront supprimés. Ces modifications se traduisent par cinq tonnes d'azote supplémentaires qui feront l'objet d'un plan d'épandage de 350 ha sur l'exploitation elle-même et sur quatre autres exploitations de vaches laitières.

Les cinq exploitations concernées par ce projet sont des entreprises familiales de taille moyenne (entre 40 et 90 ha) dont nous pouvons d'ores et déjà prédire l'évolution. L'élevage porcin va continuer à suivre les prescriptions du groupement porcin Evel up (Aveltis) auquel il est rattaché, qui l'incitera à augmenter sans cesse son cheptel pour atteindre un seuil de rentabilité fragilisé par les fluctuations du cours du porc. Les quatre autres exploitations qui

acceptent l'épandage du lisier sur leurs terres vont devoir réduire la part en herbe de l'alimentation de leurs vaches. Leur survie en système conventionnel est menacée.

Pour un changement de pratiques

Pourtant, ces évolutions ne sont pas inéluctables. Les quatre exploitations laitières qui participent au plan d'épandage ont déjà 50 % de leur surface en herbe et leur passage en agriculture biologique est largement envisageable. Il serait conforme au Plan algues vertes.

L'exploitation qui veut augmenter son élevage porcin peut demander à la société Evel Up (Aveltis) qui prétend vouloir « répondre aux attentes sociétales » de l'accompagner vers une installation en agriculture biologique, pour laquelle les 800 000 € d'investissement prévus dans le dossier devraient suffire. Il n'y a aucune exploitation en porc biologique autour de la baie alors que la demande est forte. En cas de refus, il est alors possible de supprimer l'atelier porc pour renforcer l'activité laitière en bio et s'affranchir ainsi de la tutelle d'Evel up (Aveltis).

Enfin un début de transition ?

Eau & Rivières et Baie de Douarnenez environnement demandent donc au préfet de prendre une décision en cohérence avec le Plan algues vertes 2 qui fait l'objet de dépenses publiques élevées, en refusant une augmentation de cinq tonnes d'azote et une diminution de 16 ha de surface en herbe dans le bassin-versant de la baie de Douarnenez.

Une concertation avec les parties concernées (les cinq exploitants agricoles, la société Aveltis, l'Établissement public de la baie qui gère le Plan algues vertes, le Parc naturel marin d'Iroise, la Chambre d'agriculture et les associations de protection de l'environnement) doit également être menée. Cette décision serait la marque d'un changement majeur attendu par la population bretonne pour sortir d'une logique qui détruit depuis trop longtemps les emplois agricoles aussi bien que l'environnement.

Jean Hascoët



Encore un gros déversement de lisier : l'histoire se répète

Le 21 avril 2018 sur le Jet, le 31 août sur la Flèche, le 28 septembre à la pointe du Millier, et ce samedi 23 février 2019 sur le Quillimadec. En moins d'un an, quatre gros « accidents » ayant pour origine des élevages industriels ont décimé la population piscicole de rivières finistériennes de première catégorie, abritant des espèces protégées au plan international telles que le saumon ou l'anguille.



DANS LA PISCICULTURE SUR LE QUILLIMADEC, 40 TONNES DE POISSONS MORTS.



LE LISIER EST TOUJOURS BIEN VISIBLE DANS LE COURS D'EAU, UNE JOURNÉE APRÈS LE DÉVERSEMENT.

Dans la nuit du vendredi 22 au samedi 23 février, 400 m³ de lisier se sont déversés d'un siège d'exploitation de Ploudaniel dans le Quillimadec, occasionnant la mortalité de 40 tonnes de poissons d'une pisciculture située en aval et combien d'autres dans la rivière sur 10 km jusqu'à la mer. Cette pollution « accidentelle » par du lisier n'est pas nouvelle sur le Quillimadec puisque l'an dernier, une riveraine de Lesneven avait déjà signalé deux pollutions visibles à l'administration. Mais cette fois, c'est tout le cours d'eau qui est touché, occasionnant interdiction de pêche et de baignade jusqu'à la baie de Guissény.

Le maire de Guissény s'offusque, à juste titre, d'être toujours le réceptacle de ces pollutions agricoles. En effet, sa baie subit les marées vertes, avec deux plages fermées administrativement pour cause de pollutions bactériennes pendant cinq années de suite. C'est d'ailleurs une des huit baies du Plan régional de lutte contre les algues vertes.

Malgré cela, le président de la Commission locale de l'eau du Sage du Bas-Léon, peu volontaire et ambitieux, veut minimiser les faits en parlant d'un exploitant exemplaire victime d'un accident malencontreux.

Cet accident aurait dû être évité

Pour Eau et Rivières, ce n'est pas un accident banal. Il aurait pu, il aurait dû être évité. En effet, nous

avons alerté le préfet de région sur cet état de fait, au printemps 2018. « *Les retours d'expérience des dernières années issus de la base ARIA confirment que le nombre de pollutions accidentelles causées par ces déversements de lisier est élevé dans la Finistère* », répondait alors le représentant de l'Etat. Il affirmait que les procédures de contrôle et d'instruction de dossier d'autorisation s'en veraient renforcés.

Mais alors même que le phénomène est archi-connu, alors que l'on dépense des millions d'euros pour reconquérir la qualité de l'eau en Bretagne et ce depuis 40 ans, alors que des fermetures de plages font la une de l'actualité, alors que l'on est face à la sixième extinction massive de la biodiversité... les élevages « industriels » bretons semblent incapables d'anticiper le moindre accident. Du côté de l'Etat on en est encore à des « expérimentations » sur « vingt exploitations » qui pourraient déboucher sur des prescriptions particulières comme l'obligation de construire près des fosses à lisier des ceintures de contention en cas d'accident... On croit rêver !

Protection

Eau et Rivières souhaite qu'autour de chaque fosse lisier des mesures de protection soient mises en place : talus de ceinturage, bassin de rétention... pour qu'en cas d'« accident » les effluents soient retenus et n'aillent pas à la rivière. C'est un minimum.

Jean-Yves Piriou et Arnaud Clugery



Volaille plein air : avantages... et inconvénients !

Face à l'essor de poulaillers plein air de grande taille, Eau & Rivières a été interpellée par ses adhérents, inquiets des impacts sur l'environnement. Nous vous livrons ici l'analyse de l'association sur cette pratique.



AUTRE EFFET PERVERS, LA DESTRUCTION DE TALUS ET DE HAIES QUI ACCOMPAGNE PARFOIS LA CRÉATION DU PARCOURS !

Première région agricole française pour ses œufs (42 %) et sa volaille de chair (32 %), la Bretagne produit encore peu en système alternatif : 25 % des œufs bretons sont bio ou plein air (contre 32 % en France) et 6 % des poulets sont en Label rouge (*chiffres 2016*).

Face à l'évolution de la demande sociétale, les distributeurs ont annoncé dès 2016 l'arrêt la vente des œufs issus de **poules en cage**. Une évolution massive de la filière œuf vers le plein air conventionnel est donc en cours. Plusieurs projets bretons de poulailler plein air ont déjà attiré l'attention de notre association.

Pour le poulet de chair, en crise profonde depuis la fin des années 90, le plein air concerne principalement les agriculteurs bio et Label rouge. Les **subventions publiques** largement mobilisées pour moderniser ce secteur concernent actuellement surtout la production de poulets de batterie conventionnels.

Des avantages, mais de vrais risques pour l'environnement

Pour Eau & Rivières, tout projet agricole doit faire la preuve de son acceptabilité environnementale et sociale. Etant donné la pression agricole en Bretagne, toute augmentation de cheptel est difficilement défendable, d'autant plus dans les zones les plus sensibles (baie à algues vertes, zone de captage, plan d'eau eutrophisé...).

Plusieurs critères peuvent nous rassurer : un lien au sol fort garant d'une cohérence agronomique,

un impact négligeable pour l'eau, la préservation des milieux aquatiques et de leurs fonctionnalités... Le choix du plein air peut être vertueux si les projets respectent certaines conditions, principalement une taille d'élevage limitée et un parcours bien aménagé.

Car les volailles n'exploitent pas le parcours de façon homogène, engendrant une destruction totale de la végétation et une accumulation de déjections près des bâtiments. Comme sur les « parcelles parking » des bovins, on peut craindre le ruissellement des excès de polluants jusqu'au cours d'eau : azote, phosphore, métaux lourds, pathogènes, résidus médicamenteux...

Les conditions d'un élevage plein air respectueux de l'environnement

La taille de l'élevage (bâtiments, parcours, nombre d'animaux) doit être limitée. Le développement de très grands élevages, qu'ils soient conventionnels ou bio, interroge sur la réalité de l'utilisation du parcours. Un élevage de volaille ne relève que du simple régime de la déclaration jusqu'à 30 000 places de poules ou poulets, soit en plein air 12 ha de parcours ! Nous demandons la révision des seuils **ICPE** pour l'autorisation des élevages ! Le parcours doit être de taille raisonnable et suffisamment arboré pour une utilisation optimale par les animaux et pour une limitation des ruissellements (talus, merlon voire bassin de récupération des eaux). Les parcours nu de plus de 10 ha ne seront jamais utilisés par les animaux : l'ancêtre de la poule vivait dans la jungle et elle ne s'aventure pas à plus de 30 m du bâtiment sans arbre pour la protéger ! Un diagnostic agro-environnemental du parcours devrait être demandé à l'éleveur, pour évaluer son bon fonctionnement.

Les instances locales, comme les mairies, peuvent aussi jouer un rôle, quelque soit la taille des projets, en informant correctement leurs administrés, et en organisant la concertation du public. Des citoyens consommateurs qui ont parfois du mal à s'y retrouver dans la jungle des labels...

A quand une répartition des élevages au plus près des lieux de consommation, pas seulement en Bretagne, mais partout en France ?

Estelle Le Guern

Poules en cage

Code 0 : AB ; Code 1 : plein air ; Code 2 : produits au sol ; Code 3 : produits en cage

Subventions publiques

investissement public de 20M€ du Conseil régional de Bretagne pour la reprise de Doux, et entrée au capital de la nouvelle filière amont Yer Breizh ; plan de modernisation des poulaillers du Conseil Régional (plafond augmenté à 60 000 € par ferme, pour un budget total de 5 M€).

ICPE

installations classées pour l'environnement. Seuils : Règlement départemental si < 5 000 Animaux Equivalent (AE) de volailles (1 poule, 1 poulet standard = 1 AE) ; Déclaration si > 5 000 AE de volailles ; Enregistrement si > 30 000 emplacements de volailles ; Autorisation si > 40 000 emplacements de volailles.



Gilles Huet, quarante ans au service de l'eau

Il en aura constaté des pollutions, restauré des cours d'eau, assisté à des procès et des réunions en tout genre. Gilles Huet, délégué régional d'Eau & Rivières de Bretagne, a pris sa retraite. Retour sur une carrière au long cours (d'eau).

Les débuts de Gilles Huet au sein de l'association, c'est Jean-Claude Pierre, premier président de ce qui était alors l'Association pour la protection et la production de salmonidés en Bretagne (APPSB) qui le raconte. « *Un dimanche matin de 1975, nous organisons un chantier de nettoyage, sur le Scorff, à Poncallec. J'y rencontrais Gilles pour la première fois. Parti de Pontrieux, il avait fait un trajet de cent kilomètres à vélo pour nous rejoindre !* » Impressionné par le jeune homme de 18 ans, le conseil d'administration décide de l'intégrer dans ses rangs. En tant qu'administrateur puis il devient le deuxième salarié de l'association, aux côtés de Jean-Yves Kermarrec.

C'est ainsi que démarre un parcours professionnel exceptionnel : quarante années au service de l'eau et des rivières de Bretagne. « *Il fallait être courageux à l'époque. Je me souviens des abattoirs Tilly à Guerlesquin et du sang qui coulait dans le cours d'eau, se rappelle Thierry Burlot, vice-président du conseil régional et président du comité de bassin Loire Bretagne. Gilles a su prendre des risques dans des moments de tension extrême.* » « *Et toujours avec précision et rationalité, au-delà de l'émotionnel* », complète Patrick Séac'h, directeur adjoint de la Dreal Bretagne.

Gilles ne marche pas, il court. D'un dossier à l'autre, d'une pollution à un barrage, d'une conférence à une réunion. « *Le plus dur quand on travaille avec lui, c'est de tenir le rythme* », témoigne Dominique Le Goux, salariée. Pendant dix ans, ils ont partagé les locaux de Guingamp. Dominique enchérit : « *Il est aussi à l'aise aux côtés d'un ministre qu'avec une tronçonneuse sur un chantier rivière.* »

Gilles c'est aussi ma cheville ouvrière de l'action juridique d'Eau & Rivières, « *pour que ne s'applique pas la loi de la jungle mais celle de la République* »,



comme il le dit lui-même. « *Si nous n'avions pas, en 2000, porté plainte et engagé une procédure contre Monsanto, qui présentait le Roundup comme un produit favorable à l'environnement, je ne suis pas certain que les pouvoirs publics auraient interdit la publicité – et depuis peu l'utilisation – des pesticides pour les particuliers.* » Jean-Claude Pierre l'annonce sans détour : « *Gilles a fait progresser le droit de l'eau.* »

Après quarante ans, les convictions de Gilles n'ont pas changé et les combats à mener sont toujours aussi nombreux. Le désormais grand-père s'inquiète du dérèglement climatique, de la régression de la biodiversité. « *On ne voit plus d'oiseaux ! Ces signes doivent nous alerter.* »

C'est pour cela que l'infatigable militant va poursuivre son engagement, « en restant une sentinelle attentive sur la vallée du Trieux, en représentant l'association à la Clé du Sage Argoat-Trégor-Goëlo et au comité de bassin Loire Bretagne. »

A tous les adhérents et sympathisants d'Eau & Rivières, Gilles Huet lance un plaidoyer en faveur de l'environnement. « *Si les pires des pollutions sont l'indifférence et la résignation, comme le dit souvent Jean-Claude Pierre, l'indignation est le début de la solution. Indignons-nous. N'ayons pas peur de clamer haut et fort notre refus des agressions dont sont victimes les milieux naturels parce que personne, bien souvent, ne s'exprime pour eux.* » Le tout en dialoguant, en écoutant. Car comme Gilles se plaît à le répéter, « *plus nous sommes durs sur le fond, plus nous devons être respectueux sur la forme.* »

Pauline Kerscaven

« Gilles a fait progresser le droit de l'eau »



Nous voulons !

Le mouvement « Nous voulons des coquelicots » a vu le jour à la fin de l'été 2018, et nous sommes aujourd'hui plus de 500 000 à vouloir ne plus supporter la vue de ces champs teints d'orange au printemps, de ces cadavres d'abeilles qui jonchent le sol, de ces campagnes désertées par les oiseaux... En ce printemps 2019, parmi les blés, nous espérons voir reflourir des coquelicots, des bleuets, et plus encore, nous voulons...

Nous voulons l'air pur qui fait frissonner la jacinthe et la primevère, et qui transporte jusqu'à nous les délicates fragrances de la flouze, de l'humus, de la vie renaissante.

Nous voulons que dans les herbes résonne le chant du grillon champêtre. Cette douce mélodie qui réchauffe les cœurs et ordonne à la prairie de s'habiller de mille couleurs.

Nous voulons la prairie embaumante et chantante, où l'orchidée succède à la cardamine, où l'abeille s'affaire auprès du papillon, où l'enfant baguenaude et surprend le renardeau.

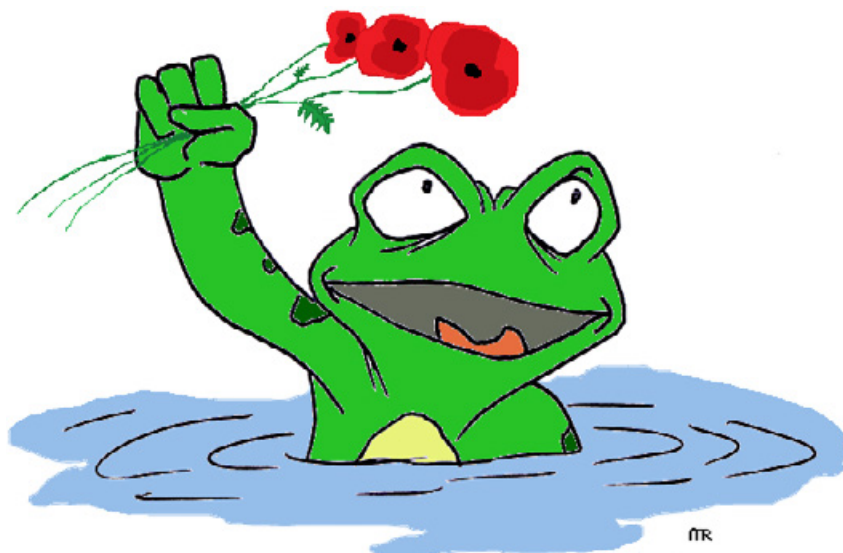
Nous voulons le ruisseau turbulent qui jaillit des joncs, rebondit sur les galets, serpente au beau milieu des prés et libère ses eaux limpides où scintillent le vairon et le goujon.

Nous voulons le reflet étincelant de la rivière au déclin du jour, les pluies d'éphémères dansantes, l'ombre furtive et glissante de la loutre.

Nous voulons la terre nourricière, grouillante de vie, d'où naîtront le blé et l'alouette.

Nous voulons la vieille trogne au coin du champ. Dans son feuillage ronronne la tourterelle, dans ses entrailles somnole la chouette et parmi ses longs doigts ancrés au talus, la belette débusque le mulot imprudent.

Nous voulons la mare teintée de renoncules et bordée d'iris, d'où retentissent les chœurs amoureux de la rainette.



Nous voulons les chemins tortueux, boueux, entre ombre et lumière, où mille corolles et mille papillons nous accompagnent, et où le rouge-gorge curieux épie chacun de nos pas.

Nous voulons pour toujours le retour des boules de plumes au long cours, coucous, hirondelles et autres rossignols, qui claironnent dans nos campagnes à qui veut l'entendre que c'est l'heure de sortir, de sourire et de chanter.

Nous voulons les couleurs et les odeurs de la terre, de l'eau, de l'air... De la vie.

Nous voulons seulement cela.

Rendez-nous la beauté du monde ! (1)

Michel RIOU

(1) *Fabrice Nicolino*





Vivre en milieu rural aujourd'hui, une exposition irrémédiable aux pesticides ?



Nos paysages ruraux bretons ont été façonnés par les activités humaines au fil des siècles. Notre bocage, pas toujours bien en point ; nos vallées, parfois délaissées ; nos précieuses zones humides, souvent malmenées... sont autant de signes visibles de réelles et quotidiennes atteintes à notre environnement. Mais il en est d'autres, moins visibles plus pernicieuses.

Ils se rappellent à nous quand on sent l'odeur diffuse des toxiques, quand le pulvérisateur passe devant notre regard, quand le vent transporte cette «brume» vers les habitations ou les jardins, quand on se promène près des parcelles jaunies ou rougissantes...

Cette menace est réelle, celle de ces substances dangereuses épandues dans notre environnement, parfois très proche. Une exposition subie et potentiellement dangereuse pour notre santé à tous, comme à celle de notre environnement.

Que faire, que dire quand le milieu rural devient l'un des derniers bastions de l'usage des pesticides ? En attendant la fin des pesticides, ce dossier présente quelques pistes pour tenter d'améliorer le quotidien des ruraux : appliquer strictement les précautions réglementaires, installer et densifier des haies (véritables barrières végétales), avoir une gestion différenciée des bords de champs ou mieux développer des techniques alternatives ainsi que prôner la conversion à l'agriculture biologique...



Les pesticides agricoles en Bretagne : les chiffres

98% des cours d'eau bretons sont pollués par des pesticides

En 2017, des pesticides ont été quantifiés (la substance est détectée et la laboratoire est capable de nous dire en quelle quantité) dans 98% des 255 stations suivies.

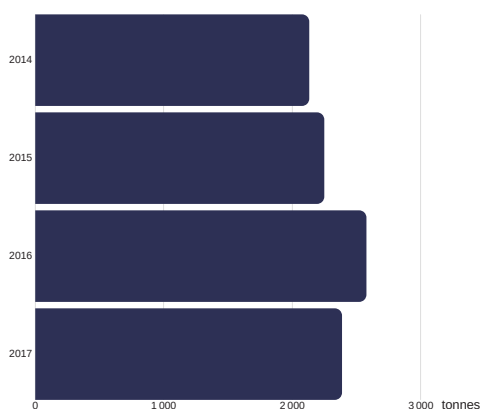
Source : AELB, Osur - Dreal, Lyxea, Corpep

Vente de glyphosate, en kilogrammes, par départements en 2017

Source : BNV-d, Générations futures



Évolution des quantités de substances actives (QSA) en Bretagne



Source : DRAAF-SRAL

QSA = un des indicateurs de suivi du plan Ecophyto

Top 5 des molécules les plus souvent quantifiées dans les cours d'eau bretons entre 2008 et 2017

Glyphosate **2-hydroxy**

Métolachlore **atrazine**

AMPA

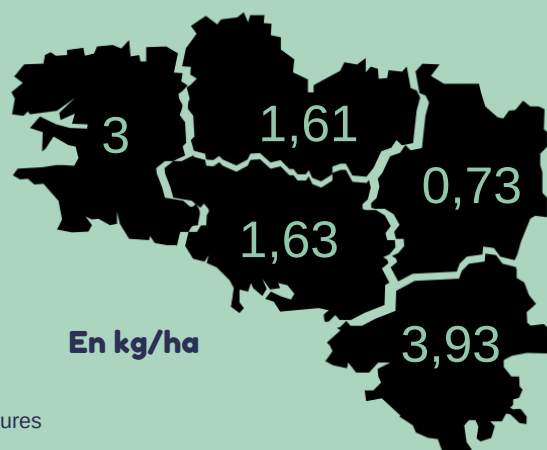
Atrazine déséthyl

Source : AELB, Osur - Dreal, Lyxea, Corpep

Quantité de pesticides vendus (matières actives) par hectare de surface agricole, en 2017

Cette pression d'usage globale des pesticides à l'échelle du département peut être très variable selon les territoires (secteur légumiers versus secteur de pâturage) et les molécules utilisées. Certaines molécules sont utilisées sur des cultures spécifiques (ex : métham-sodium sur la mâche principalement en Loire-Atlantique).

Source : BNV-d, Générations futures





« Les pesticides, c'est le crime parfait »

Jean-Marie Letort est ancien médecin urgentiste au CHU de Brest. Il a décortiqué plus de 800 études sur les pesticides et propose des conférences sur les effets des substances chimiques sur la santé.

Est-il difficile de prouver les liens entre pathologies et pesticides ?

Quand on parle de toxicité chronique, une ou plusieurs molécules peuvent être en cause. On sait que les pesticides favorisent les pathologies mais pour mettre en évidence ces liens, c'est très complexe car il n'y a pas de marqueur biologique. Les molécules peuvent avoir été absorbées en petite quantité mais pendant très longtemps.

Certaines molécules peuvent sembler anodines mais mélangées à d'autres, elles deviennent toxiques. C'est l'effet cocktail. Pour moi, les pesticides c'est vraiment le crime parfait ! Bien souvent, nous pouvons seulement faire des constats. Concernant la maladie de Parkinson par exemple, on sait que les agriculteurs développent plus la maladie, + 12% par rapport à la population globale. On est à + 8% pour les personnes vivant au bord des champs.

Maladies neurologiques, pathologies cancéreuses, troubles de la reproduction...

Vous avez d'autres exemples des effets des substances chimiques sur la santé ?

On peut parler d'effet transgénérationnel. Les molécules modifient les gènes d'une petite fille alors que c'est sa grand-mère qui les a ingérées !

Autre exemple : le glyphosate. Il détruit les bactéries intestinales qui sont utiles pour la lutte contre le diabète. On constate aussi des augmentations d'allergie au gluten ou de maladies de Crohn.

Et la puberté précoce ! En France, nous avons des cas d'enfants pubères à quatre ou sept ans. L'augmentation des cancers hormono-dépendants, des leucémies, des cas d'autisme... Tout cela est prouvé scientifiquement.

Alors quelle solution ?

Interdire totalement les pesticides ?

Oui. Mais le gros problème c'est l'action des lobbies. Nos dirigeants refusent de croire les études scientifiques. L'interdiction des pesticides chimiques pour les particuliers, c'est juste une goutte d'eau.



Et pour éviter d'ingérer des pesticides, vous avez des conseils ?

Changer son alimentation. Manger bio le plus possible et local, ça ne coûte pas plus cher !

Ceux qui ont un jardin peuvent remplacer le gazon par un potager. J'ai une petite parcelle de 60 m² et je produis 140 à 160 kg de légumes par an. Je me sers uniquement des coccinelles pour éviter les pucerons. Et puis j'ai des fleurs qui attirent les abeilles !

Autre conseil, utiliser des produits d'entretien sains comme le vinaigre ou le savon noir. Faire sa lessive avec de la cendre c'est aussi très simple, comme faire ses produits cosmétiques. Il faut garder espoir et s'organiser le plus possible pour faire face à ces problèmes.

Propos recueillis par
Pauline Kerscaven

Pour en savoir plus :

<http://conference29-sante.e-monsite.com/>

conference29.sante@gmail.com





Pesticides : mieux connaître les conditions d'emploi et les mesures de gestion des risques

Les conditions d'emploi des pesticides s'améliorent. Malheureusement entre les directives européennes initiales, leur transcription en droit français, puis leur application sur le terrain, il se passe souvent dix ans entre chaque étape. Des progrès restent à faire d'autant que la demande sociétale s'accroît et que la législation va continuer à se durcir. L'essentiel des mesures de gestion mises en place consiste à éloigner les surfaces traitées des milieux à préserver, et bientôt des riverains. Chacun a un rôle à jouer : installation de haies ou palissades (par les particuliers, les aménageurs et lotisseurs, les agriculteurs) ; passage des parcelles riveraines en prairies ou en agriculture biologique (sans applications en bordure).

Des controverses nombreuses, une transparence des pratiques à améliorer

Nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins (magazine n°185 de nov. 2018) avec un net développement de l'agriculture biologique mais aussi une diminution des surfaces en herbe au profit des céréales. En Bretagne, l'usage des phytosanitaires est dans la moyenne française, sauf en secteurs légumiers. Malgré les discours sur les changements de pratiques ou sur les progrès techniques et les plans de réductions (Ecophyto I, II et II+) l'emploi des produits phytosanitaires ne diminue pas.

L'émergence d'une prise de conscience sociétale est cependant positive. Ainsi des chartes de bonnes pratiques pour la protection des riverains, prévues par la loi Alimentation 2018, vont nécessiter des rencontres entre parties prenantes au plan départemental. Mais qui dit dialogue, médiation, consensus, dit transparence et niveaux d'information similaire. Force est de constater que la transparence des pratiques agricoles est loin d'être réelle. Sur ce sujet la « course à la lenteur » est toujours de mise. Même en zones à enjeux comme les aires d'alimentation de captage, le législateur n'a pas osé imposer une réelle transparence. Néanmoins les notes de suivi Ecophyto régionales publient les données d'emploi issues du registre des ventes (BNV-d1), créé en 2009, qui permet une approche intéressante bien qu'insuffisamment spatialisée.

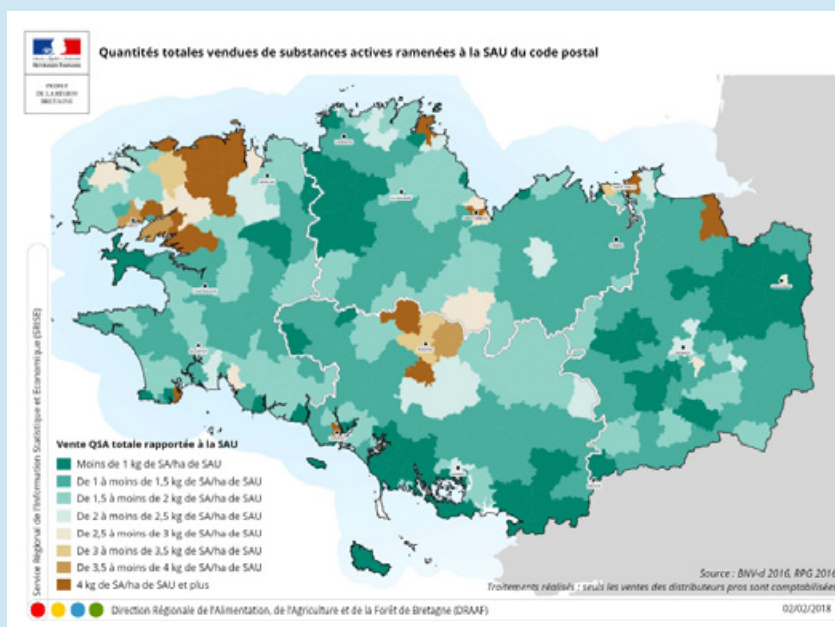
Depuis le 1^{er} janvier 2019, une grande partie des pesticides est interdite en secteurs non agricoles (jardins et espaces verts, particuliers et bien sûr collectivités). L'interprétation des résultats des réseaux de surveillance (eau, air, alimentation) en sera simplifiée, l'agriculture devenant l'utilisatrice ultra-majoritaire de pesticides.

Une législation pas totalement appliquée !

Autour de la mise sur le marché des pesticides et de leur mise en œuvre, une réglementation conséquente s'est mise en place. Elle est issue de préoccupations anciennes (dès les années 40) relayées par l'Europe et actuellement par de plus en plus de citoyens.

La réglementation et les usages des pesticides agricoles portent sur de nombreux aspects. Cet ensemble réglementaire qui entoure leur mise sur le marché et leur mise en œuvre sur le terrain est très complet voire complexe.

Le législateur s'est d'abord intéressé aux consommateurs et notamment aux résidus dans l'alimentation (limite maximale de résidus admissible) et bien sûr aux applicateurs. À partir des années 1980-90, la protection des eaux devient



prioritaire : transcription en France en 1989 de la directive européenne 80/778/CEE fixant la norme pesticides des 0.1 µg/l pour l'eau potable. La protection de la ressource en eau contre les divers types de contaminations (pesticides, nitrates, bactéries, hydrocarbures, métaux lourds...) doit être une priorité. Différents dispositifs sont définis, que ce soit pour prévenir les pollutions accidentelles (périmètres de protection) puis les pollutions diffuses (aire d'alimentation du captage) qui nécessitent la mise en place de plan d'actions.

Les travaux scientifiques d'évaluation des risques conduisent à la détermination de mesures de gestion réglementaires. Mesures obligatoires et opposables inscrites sur les étiquettes et normalement intégralement applicables par l'applicateur. Signalons dans ce cadre le passage de témoin du ministère de l'Agriculture (et Inra) vers l'Anses : décret du 26 septembre 2006 confiant l'évaluation scientifique, et depuis le 1^{er} juillet 2015 les autorisations de mise sur le marché (AMM). A cette date, l'Anses prend aussi en charge les problématiques de gestion (phytopharmacovigilance, résistance...). Plus récemment, nous observons, la montée des préoccupations liées à la protection de personnes sensibles puis des riverains et personnes présentes comme les promeneurs et aussi le surcroît d'intérêt pour la contamination de l'air par les pesticides.



Ce qui est interdit à tous, partout et pour tous les pesticides	L'application à moins de 1 mètre de la berge des fossés et des autres éléments du réseau hydrographique, même à secs, qui n'apparaissent pas sur les cartes IGN au 1/25 000 ou des cours d'eau définis par l'article L215-7-1 du code de l'Environnement. Des dérogations possibles pour les fossés à proximité des voies ferrées et routières. Application sur les caniveaux, avaloirs et bouches d'égout. Épandage à moins de 5 m minimum à proximité des cours d'eau définis par l'article L215-7-1 du code de l'Environnement. Une carte les recensant est disponible sur chacun des sites internet des préfectures (pour les secteurs non-inventoriés, la carte IGN au 1/25 000 reste la référence).
Ce qui s'applique à tous les professionnels et pour tous les pesticides	Pas d'épandage avec un vent supérieur à 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h). Mise en œuvre de tous les moyens permettant d'éviter l'entraînement des produits en dehors des parcelles traitées. Pas de distance limite d'application imposée à proximité des habitations. À proximité des établissements fréquentés par des personnes vulnérables (établissements scolaires, de santé ou accueillant des personnes âgées ou handicapées...), l'utilisation de matériel spécifique d'application ou la mise en place de haie doivent être effectives. À défaut, une distance à partir de la limite de propriété est édictée : 5 m au minimum pour les cultures basses (céréales, maïs, cultures légumières, cultures ornementales), 20 m pour les cultures hautes (fruitiers).
Ce qui s'applique aux collectivités et à leurs prestataires	Interdiction d'utiliser ou de faire utiliser des pesticides dans « des espaces verts, des forêts, des voiries* ou des promenades accessibles ou ouverts au public ». Les produits utilisables en agriculture biologique, les produits à faible risque et les produits de bio-contrôle ne sont pas concernés par cette interdiction. Un cimetière n'est pas un lieu de promenade sauf cas particulier (carré militaire, sépulture d'intérêt architectural...) ; un terrain sportif non plus s'il est clos sans accès libre au public. Dans les lieux fréquentés par le grand public, les zones traitées sont interdites d'accès aux personnes pendant la durée du traitement et délimitées par un balisage. Un affichage signale au public l'interdiction d'accès à ces zones. Affichage et balisage restent en place jusqu'à expiration du délai d'éviction du public. * hors voiries dans des zones étroites ou difficiles d'accès (voir art. L253-7 du code rural et de la pêche maritime).
Ce qui s'applique à tous les jardiniers	Interdiction d'acheter, de posséder et d'utiliser des pesticides sauf les produits utilisables en agriculture biologique, les produits à faible risque et les produits de bio-contrôle.
Ce qui devrait s'appliquer mais qui ne l'est pas	Respecter une zone non-traitée autour des points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent, si risque d'entraînement par ruissellement. Respecter une zone non-traitée entre une zone cultivée épandue et les espaces sensibles (comportant par exemple des arthropodes non-cibles ou des plantes non-cibles). Ces zones pourraient avoir une largeur de 5 m, 20 m ou 50 m, selon les substances, si les prescriptions issues de l'évaluation des pesticides étaient prises en compte.

Et demain ?

Peut-on objectiver les dires et affirmations des parties prenantes et notamment les arguments des utilisateurs de pesticides ? L'argument « Nous utilisons de manière raisonnée des produits bénéficiant d'autorisations de mise sur le marché » n'est pas suffisant. Les connaissances scientifiques permettent de mieux évaluer les effets non intentionnels de l'emploi des pesticides.

Tant que l'application des pesticides ne sera pas interdite, il est indispensable de faire de la concertation au sein des territoires. De même que travailler sur une meilleure organisation du paysage permettra d'offrir plus de protections pérennes et de capacité de résilience aux milieux. En un mot, tant que les pesticides seront présents dans nos campagnes, il faut arriver à éloigner les applications de toutes les personnes vulnérables et de toutes les zones sensibles

Guy Le Hénaff

Guy Le Hénaff

Guy Le Hénaff a travaillé durant trente ans au service de la protection des végétaux du ministère de l'Agriculture. Il a également étudié l'atténuation des pollutions diffuses agricoles en tant qu'ingénieur chercheur au Cemagref-Irstea de Lyon. Il est expert en protection des cultures et environnement, pesticides et territoires : résilience des paysages, protection des aires d'alimentation de captage. Retraité, il habite désormais dans les Côtes-d'Armor et est devenu adhérent d'Eau & Rivières. Son blog : <http://www.guylehenaffagreaunome.fr/>





Plaidoyer pour une gestion différenciée des bordures de parcelles agricoles

Les mesures de gestion, destinées à réduire les effets non intentionnels des pesticides se multiplient. Bien que réglementaires, elles sont parfois non appliquées. Cela incite à proposer des pistes pour aller vers une gestion différenciée des bords de parcelles agricoles. Une solution aux nombreux avantages à tester et à utiliser pour les négociations entre les acteurs de territoires ?

Parmi les mesures de gestions réglementaires rejetées par la profession agricole citons notamment les zones non traitées (ZNT) de protection de la biodiversité (5 m en général) et les dispositifs végétalisés permanents (DVP) de 5 ou 20 m, en bordure des points d'eau. À noter que la prise en compte de l'enjeu de santé humaine de la protection des riverains se profile actuellement (5 à 10 m).

Les reproches faits à ces mesures se résument en deux points : la complexité des mesures et une emprise foncière moins productive. Face à ces constats, des actions peu impactantes sur le plan productivité seraient d'un grand intérêt en systèmes conventionnels. Bien entendu le passage en agriculture biologique des parcelles en bordure de points d'eau ou autour des maisons serait un plus, mais cela ne résout pas tous les problèmes de dérive, de ruissellement : le réexamen en cours du Cuivre conduit à la nécessité d'un DVP de 20 m.

Les bords de champs assurent une transition climatique et écologique entre la culture et les zones environnantes. Elles subissent des pressions parasitaires parfois importantes : limaces, adventices (rudérales notamment), viroses (nanisme sur blé), zabre... Mais ces zones jouent évidemment un rôle important en termes de biodiversité : plantes messicoles, zones de transition pour les arthropodes (carabes...).

Le monde agricole pourrait concilier productivité et usage durable des phytosanitaires, en adoptant une gestion agro-écologique de très haut niveau de ces bords de champs sur une ou deux largeurs de semoir : environ 8-10 m voire seulement 3-4 m en présence d'éléments paysagers déjà présents : haies, talus, arbres, ripisylve, zones enherbées...

Un exemple : les grandes cultures

Prenons l'exemple des grandes cultures, éligibles aux primes PAC, et le cas des insecticides et fongicides (respect de la ZNT arthropodes non-cibles).

Depuis les années 90, les résultats des nombreux essais officiels du service de la protection des végétaux (MAAF-DGAL-SRPV), permettent d'affirmer qu'une zone non traitée de 5-10 m aurait peu d'impacts sur le rendement d'une parcelle supérieure à 2 ha. D'ailleurs, agronomiquement ce n'est jamais sur cette surface de bordure et de transition que les rendements atteignent un haut niveau. On peut envisager aisément une gestion différenciée de cette bordure : semis de plantes compagnes et/ou mellifères, emploi localisé de variétés très tolérantes (voire mélanges variétaux)...

Le cas des herbicides (voire molluscicides) nécessite plus d'innovations. Augmenter la densité de semis sur une ou deux largeurs de semoir (ou double semis, voire sur-semis) pourrait accroître la concurrence vis-à-vis des adventices et permettre aussi de mieux tolérer les dégâts liés au gibier et aux limaces. Les méthodes de désherbage mécanique auraient un intérêt certain : dans le cadre d'une simple utilisation sur les bordures, les défauts majeurs concernant les faibles débits de chantiers et les jours disponibles deviennent plus acceptables.

L'utilisation durable des phytosanitaires mériterait une large réflexion collective pour réduire l'impact des pesticides en ayant une vision véritablement globale des enjeux. Pour la gestion des territoires, il faudra bien sûr accroître fortement la capacité de résilience des paysages agraires et agir sur l'occupation du sol.

Guy Le Hénaff

COHABITATION CULTURES LÉGUMIÈRES ET HABITATION,
UN GRAND CLASSIQUE TRÉGORROIS.





TUTO | Que faire si mon voisin jardinier a pulvérisé des pesticides ?

Votre cher voisin vient de pulvériser des pesticides sur ses « mauvaises » herbes. Il y a du vent et vous avez peur que vos légumes et fleurs jaunissent, dépérissent et meurent ? Pas de solution miracle pour éviter la contamination de votre jardin mais voici quelques conseils à appliquer rapidement.

Ne paniquez pas...

... car il est sans doute déjà trop tard ! « Dans la majorité des cas, il n'y a rien à faire, explique Philippe Munier, jardinier conseil de France Bleu, membre des Incroyables comestibles à Lannion et des Jardins naturels (al liorzhoù naet). Les pesticides sont formulés pour pénétrer le plus vite possible dans la plante donc quand on voit les effets, il est déjà trop tard ! »

Alors si on voit son voisin à l'œuvre, « il faut couper les parties traitées pour empêcher le poison de pénétrer dans la plante », conseille le jardinier.

Mais attention, certains produits applicables avec un pulvérisateur sont toujours autorisés, comme l'acide pélargonique ou le purin d'ortie. Menez donc l'enquête avant de couper les rosiers !

Communiquez

Si la discussion est possible, allez toquer à la porte de voisin pour lui expliquer que la majorité des pesticides sont désormais interdits pour les jardiniers amateurs. Il est dorénavant défendu d'acheter, d'utiliser et de stocker ces produits, comme le glyphosate. La liste des articles concernés est disponible sur le site du ministère de l'Agriculture.

Vous pouvez également l'inviter à aller déposer ses bidons de Roundup ou autres pesticides en déchetterie. Certains sites, comme « jardiner au naturel » regorgent de conseils. Faites en la promotion !

Alertez

Si l'utilisation de pesticides est avérée et répétée, que votre voisin ne veut rien entendre, prenez des photos et déposez une alerte sur le site « Sentinelles de la nature » d'Eau & Rivières qui tâchera d'intervenir !



Aller plus loin :
La liste des pesticides interdits sur : www.agriculture.gouv.fr
Tout savoir sur comment jardiner au naturel : www.jardinaunaturel.org
Déposer une alerte : www.sentinellesdelanature.org



Michel Coudé, pisseur involontaire de glyphosate

Michel Coudé, militant pour la protection de l'environnement, faucheur volontaire et membre d'Eau & Rivières, a initié le collectif PIG, Pisseurs involontaires de glyphosate, en Bretagne.

C'est en Ariège qu'est née l'idée de faire mesurer en laboratoire le taux de glyphosate dans les urines de citoyens de tous horizons. Il a été démontré que, quel que soit le mode de vie, le taux de glyphosate dans les urines est toujours très supérieur au taux autorisé dans l'eau potable (jusqu'à quatorze fois).

Michel Coudé, retraité habitant à Crédin dans le Morbihan, a fait cette analyse il y a un an. Bien que s'alimentant uniquement en bio, son urine contenait plus de onze fois la norme autorisée pour l'eau potable. Accompagné de quelques autres militants, il a donc décidé de lancer une campagne « Glyphosate en Bretagne » et de créer l'association PIG BZH (pisseurs involontaires de glyphosate), complétant ainsi le mouvement des coquelicots et apportant un soutien indirect au collectif « Victimes des pesticides ».

Des ateliers PIG

Des référents se sont portés volontaires sur tous les territoires et ils sont invités à participer à des stages, des « ateliers PIG », où les urines sont recueillies sous contrôle d'huissier. Cette procédure rigoureuse doit permettre de valablement porter plainte, de manière groupée et en liaison avec l'association ariégeoise. Ces plaintes groupées seront portées à Paris de manière nationale, par un cabinet d'avocat partenaire, pour être jugées par le pôle santé publique. Un premier atelier s'est déroulé à Pontivy, début février. Michel Coudé compte en organiser d'autres, dans toute la région : « On espère une sensibilisation encore plus forte de la population qui commence à comprendre les conséquences désastreuses des pesticides. »

Jean-Pierre Le Lan

Pour plus d'information : <http://pig.log.bzh>



Pollution des campagnes par les pesticides, tous responsables ?

Les pesticides peuvent compter leurs morts : les oiseaux, les insectes, les amphibiens, les abeilles domestiques... les hommes. Leurs impacts, directs ou non, sont incontestables sur les écosystèmes comme sur la santé. Celle des utilisateurs, premières victimes ; celle des riverains des zones d'épandage ; celle enfin, des consommateurs d'aliments... et d'eau.

La présence généralisée de ces toxiques dans notre environnement et dans nos organismes nous intime à tous l'obligation d'agir. Persévérer à demander leur interdiction est indispensable. Néanmoins, nous devrons cohabiter avec eux encore quelques temps et subir leurs effets.

Sans attendre l'arrêt des pesticides, de nombreuses pistes d'action peuvent agir de manière significative à leur réduction ou à celle de leurs incidences. Plus l'utilisation des pesticides sera contraignante et coûteuse, plus les alternatives et les changements de systèmes auront leurs chances de se généraliser. Les citoyens sont prêts et demandeurs, c'est incontestablement au gouvernement et à la profession agricole de les entendre et d'impulser les mutations nécessaires.

Parmi nos demandes :

- l'application et le contrôle des réglementations existantes, notamment concernant les conditions d'épandage des pesticides ;
- la mise en place immédiate de distance limitant l'application des pesticides à proximité de tout lieu habité ;
- le durcissement des procédures d'homologation et la prise en compte des effets cocktails des molécules entre elles ;
- l'application du principe de précaution comme celui du pollueur-payeur ;
- l'accès aux formulations complètes des spécialités commerciales des pesticides ;
- l'intégration des externalités négatives dues à l'usage des pesticides.

En tant que riverains, consommateurs, promeneurs, parents... ne laissons jamais penser que la situation actuelle nous convient et chaque fois que cela est possible disons non à l'usage des pesticides.

Dossier réalisé par :
Guy Le Hénaff,
Dominique Le Goux,
Pauline Kerscaven

Nous voulons des coquelicots...

Rejoignez les cortèges !
Rassemblements tous les premiers
vendredis du mois, à 18h30,
partout en Bretagne





De la grève pédagogique au changement profond

La jeunesse prend conscience que le futur de l'humanité se joue maintenant et elle se mobilise pour le climat.

Les enseignants la rejoignent mais dénoncent surtout la faiblesse de l'enseignement à l'environnement.

Un constat partagé par Eau & Rivières de Bretagne.

On disait les jeunes indifférents, apathiques, autocentrés pour ne pas dire égoïstes. Leurs aînés avaient beau multiplier les actions de sensibilisation et scruter l'horizon, ils ne voyaient rien venir.

Et puis, devant les dirigeants du monde entier, dans le ciel gris d'une médiocre Cop 24, une jeune fille déterminée, Greta Thunberg, a réussi le tour de force de mobiliser une partie des jeunes et de critiquer, avec une saine insolence, l'inaction des adultes. « *Vous n'êtes pas assez matures pour dire les choses comme elles sont. Même ce fardeau vous le laissez à nous, les enfants* », explique la jeune suédoise.

Les enseignants se mobilisent

Les enseignants leur emboîtent le pas, des collectifs se créent et proposent des outils pour la mobilisation. « L'urgence écologique n'est plus à démontrer. Elle est à enseigner, et elle doit nous mobiliser à chaque instant », peut-on lire par exemple en introduction du site des Enseignant(e)s pour la planète. Certains sont pour la grève classique avec descente dans la rue aux côtés des élèves, d'autres appellent à une « grève pédagogique » afin d'organiser ce jour-là des actions éducatives autour de l'environnement.

Dans ce fourmillement naissant, certains d'entre eux s'interrogent sur la faiblesse de l'enseignement de l'environnement dans les nouveaux programmes scolaires. « En 2^{nde}, si l'on ramène la répartition annuelle du programme à une semaine, l'élève consacrerait en moyenne 20 à 25 minutes par semaine de son emploi du temps aux questions environnementales », précise Justine Renard, enseignante de SVT à Grenoble. Bien faible en effet pour aborder les enjeux du présent et du futur : effondrement de la biodiversité, épuisement des ressources naturelles, réchauffement climatique, démographie mondiale, dégradation des écosystèmes, impacts des pollutions sur la santé...

L'éducation à l'environnement régresse

Les associations partagent depuis longtemps ce constat d'une éducation à l'environnement



GRETA THUNBERG.



MANIFESTATION DE JEUNES EN POLOGNE.

qui n'est plus à la hauteur des enjeux et qui repose bien souvent sur une volonté personnelle de l'enseignant plus que d'une véritable vision de l'institution. L'éducation à l'environnement régresse en France depuis une dizaine d'années avec la baisse des moyens et son corollaire, des interventions de plus en plus courtes et bien souvent dans les murs, sans lien avec la nature. Quand on observe les budgets des institutions, l'éducation à l'environnement est un véritable nain budgétaire quand elle ne sert pas de variable d'ajustement.

La généralisation des appels d'offres, souvent peu qualitative, dresse les associations les unes contre les autres et développe la précarité... tout devient durable sauf l'emploi des éducateurs à l'environnement. Sans oublier les collectivités qui confondent communication et éducation et qui ont oublié la richesse des partenariats avec les associations. La liste est malheureusement longue des régressions de cette décennie et nous y reviendrons.

Grève classique ou grève pédagogique, le sursaut des jeunes, des enseignants et des citoyens pour la planète sont des signes forts d'une indignation vitale. Gageons qu'il remettra les priorités, dont l'éducation à l'environnement, à leur juste place. Cependant ne nous leurrons pas du juste réveil de la jeunesse. Les manifestations, pour être des réussites à la hauteur du défi, doivent nous conduire, jeunes ou moins jeunes, d'une simple marche pour le climat à une révolution profonde des comportements.

Vincent Lefebvre

Pour aller plus loin :
<https://enseignants.pourlaplanete.com>



A Cléder, l'environnement et le patrimoine ont leur association

Grâce à Environnement et patrimoine, les sentiers de randonnée de Cléder, dans le nord Finistère, sont valorisés. L'association est aussi attentive aux atteintes à l'environnement et soutient les riverains contre le développement abusif des serres.



L'ASSOCIATION ORGANISE DE NOMBREUSES SORTIES À LA DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE LOCAL.



MICHEL THOUVENOT,
PRÉSIDENT
D'ENVIRONNEMENT
ET PATRIMOINE.

Créée en 1996, l'association Environnement et patrimoine a pour but d'entretenir, valoriser et préserver les sentiers de randonnée. Par ces actions, elle cherche à faire connaître le patrimoine naturel, culturel, religieux et historique de la commune de Cléder, à travers la pratique de la randonnée pédestre en collaboration avec les autres associations

locales. Environnement et patrimoine est membre de l'association intercommunale Rando a dreuz a hed.

L'association organise des sorties guidées pour découvrir les paysages, les éléments patrimoniaux. Sur son site internet, des cartes, photos, descriptifs et historiques détaillés invitent à la balade.

« Si vous pouvez utiliser ces chemins en toute tranquillité, c'est grâce au travail des bénévoles qui les ont balisés, nettoyés, qui les ont rendus praticables en construisant des ponts, qui les enrichissent en restaurant les éléments patrimoniaux », explique Michel Thouvenot, le président de l'association.

Dorénavant, l'entretien des chemins sera assuré par le Haut-Léon communauté.

Veille environnementale et soutien aux riverains

Autre objectif détaillé par Michel Thouvenot : « Veiller à signaler les atteintes à l'environnement, dépôts d'ordures que l'on trouve dans la campagne, manque de bacs pour le ramassage des lasses de mer, enrochement sauvage le long du cordon dunaire, pollution de ruisseau... »

En 2010, l'association s'est constituée partie civile, notamment avec Eau & Rivières, lors de la grave pollution du Guillec. Toute vie aquatique avait été détruite sur treize kilomètres. La cour d'appel de Rennes leur avait donné raison en condamnant le responsable en 2015.

Aujourd'hui elle vient en soutien aux riverains des serres dont « le développement anarchique pose de graves problèmes sur le plan environnemental, air, eau, pollution visuelle », poursuit le président. L'association s'est rapprochée d'Eau & Rivières « qui a fait ses preuves en matière environnementale et qui est très professionnelle. »

Environnement et patrimoine
Maison des Associations
1, place Charles De Gaulle,
29233 Cléder
02.98.69.32.95

[http://randonneemer
campagne.free.fr/](http://randonneemer campagne.free.fr/)
Sur Youtube, vidéo
« Balade à Cléder,
entre littoral et patrimoine »



Asso 22 – De la source à la mer se bat pour l'Ic

De la source à la mer, association basée à Binic, se bat depuis des années aux côtés d'Eau & Rivières pour la reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin-versant de l'Ic. Le programme d'action spécifique sur ce territoire, signé en 2007, est désormais terminé. Il avait notamment pour objectif de baisser la quantité de nitrates, afin d'envisager, un jour, la réouverture du captage du Chien noir, sur l'Ic. Plus de dix ans après, la qualité de l'eau s'est améliorée (réduction de 60 mg/L à 40 mg/L de nitrates sur cette période). Mais les algues vertes sont toujours présentes sur les plages de la baie de Saint-Brieuc et il n'est pas question de rouvrir la prise d'eau sur l'Ic. Pourtant, le programme d'action spécifique n'a pas été reconduit. Malgré nos protestations en Coderst ou par voie de presse, le préfet a signé en février un arrêté abrogeant le programme d'action. Quelles vont être les conséquences sur la qualité de l'eau ? De la source à la mer, avec les autres associations locales, poursuit son action pour dénoncer ce recul de l'État, sous la pression du monde agricole !



Contact :
delasourcealamer@orange.fr

Asso 35 – La Passiflore se bat pour l'environnement

La Passiflore s'intéresse à tout ce qui a trait à l'écologie en pays de Fougères. L'association, implantée sur le territoire depuis 37 ans, a une histoire riche. Au début des années 1980, quelques bénévoles désirent se regrouper pour acheter en commun des aliments sains.



Ils ouvrent pendant plusieurs années des permanences pour permettre aux locaux d'acheter bio. En parallèle, des actions se développent autour des thèmes environnementaux.

Le temps passant, l'association décide de consacrer son énergie à la protection de l'environnement et stoppe son activité commerciale.

Aujourd'hui, l'association La Passiflore se réjouit de voir localement la traduction et le prolongement de ses engagements initiaux par des commerces bio, par des services et des collectivités ainsi que d'autres associations.

Néanmoins, le travail local est loin d'être terminé. Les enjeux de justice climatique et énergétique, le droit à un environnement sain, la défense des terres à vocation agricole et non agricole, l'accès à une alimentation bio sont autant de sujets qui nécessitent attention et mobilisation.

Contact :
Les Ateliers
9, rue des Frères Duvéria – 35300 Fougères
Tél. : 06 59 18 73 72
la.passiflore@yahoo.fr
www.lapassiflore-fougères.fr

Asso 56 – L'Observatoire du plancton éduque et analyse

L'Observatoire du plancton est une association créée par Pierre Mollo en 2003. Localisée à Port Louis dans le Morbihan, elle compte deux salariés, une dizaine de bénévoles actifs et une centaine d'adhérents. L'Observatoire du plancton a en premier lieu une vocation pédagogique. Il a pour but de rendre accessible à tous la connaissance des milieux aquatiques et de favoriser leur protection durable. L'observatoire développe aussi des actions de sciences participatives et a contribué à l'édition d'une malle pédagogique : la Planktobox pour laquelle l'Observatoire est organisme formateur.

En plus de cette visée éducative, l'Observatoire du plancton accomplit des missions régulières pour des organismes territoriaux à travers des suivis planctoniques ou des analyses physico-chimiques de l'eau dans différentes zones du littoral de Bretagne sud.



LA PLANKTABOX PERMET DE DÉCOUVRIR LE MILIEU MARIN.

Contact :
Boulevard de la Compagnie des Indes – 56290 Port-Louis
Tel. 02 97 82 21 40
<http://observatoire-plancton.fr>
obsplancton@wanadoo.fr



BZH - Fêtons les 50 ans d'Eau & Rivières !

Cette année, Eau & Rivières de Bretagne célèbre les cinquante ans de sa création. De nombreux événements sont organisés : des conférences, des randonnées et des chantiers de restauration de cours d'eau ou de monuments patrimoniaux... Les dates sont mises en ligne régulièrement sur le site de l'association.

Du 25 au 27 octobre, la salle Benoîte-Groult de Quimperlé accueillera un week-end militant et festif. Vendredi soir, un concert sera proposé. Samedi, balade et découverte des cours d'eau locaux. Le dimanche matin, tous les adhérents sont invités à se réunir pour un temps convivial.

Dimanche après-midi, table ronde et congrès. Plusieurs personnalités prendront la parole et évoqueront des thèmes liés à l'eau.

Toutes les bonnes volontés peuvent se joindre à l'organisation de ces événements !

Contact : communication@eau-et-rivieres.org

BZH - Participez à la consultation

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne (Sdage), document de planification qui fixe des objectifs de reconquête de la qualité des eaux en Bretagne et bassin de la Loire est en consultation.

Le Sdage est le principal outil de mise en œuvre de la Directive européenne cadre sur l'eau, qui a pour objectif l'atteinte du bon état de toutes les masses d'eaux d'ici 2027, dernier délai.

Tous les habitants du territoire Loire-Bretagne sont invités à donner leur avis jusqu'au 2 mai 2019. La consultation porte sur les « questions importantes » pour améliorer la qualité des masses d'eaux douces et marines ainsi que des milieux aquatiques, et qui devraient être prises en compte dans le prochain SDAGE de 2022 à 2027.

Eau & Rivières vous invite à vous exprimer lors de cette consultation soit directement sur internet ou lors des nombreux événements proposés par l'association.

Participer : www.prenons-soin-de-leau.fr

Événements sur l'agenda www.eau-et-rivieres.org



BZH - Développement de la méthanisation en Bretagne : la FBNE dit stop !

La Région Bretagne a présenté un Plan régional biomasse faisant l'inventaire des potentiels d'utilisation de la biomasse bretonne à des fins énergétiques. Or, pour l'enjeu climatique de la transition énergétique, il s'agit de laisser le plus de carbone possible dans le sol, qu'il soit fossile ou contemporain. Les cycles biologiques complets, notamment le retour au sol du carbone, sont essentiels pour la réduction des gaz à effet de serre et l'atténuation du changement climatique.

A ce titre, pour les associations membres de la Fédération bretonne nature environnement (FBNE), dont Eau & Rivières fait partie, le développement de la méthanisation (biogaz) en Bretagne n'est pas acceptable car :

- Elle ne réduit pas les émissions de gaz à effet de serre (GES) quand on s'intéresse au bilan global ;
- Elle soutient voire développe un modèle agricole intensif, contraire à l'agro-écologie et destructeur de l'environnement ;

- Elle ne démontre pas son innocuité et cache des impacts réels sur l'environnement : des digestats épandus avec une concentration d'azote très volatile et de phosphore sur les territoires : émanations et fuites de gaz, source de pollutions accidentelles de cours d'eau ;
- Elle va à l'encontre de la vocation vivrière de l'agriculture et d'une agriculture économe en ressources et respectueuse de l'environnement ;
- Elle est un pari sur des critères économiques non démontrés qui dépendent largement de financements publics.

La méthanisation est donc contradictoire avec l'enjeu pour la Bretagne de faire évoluer son agriculture vers davantage de lien au sol et donc de retour au sol. Définitivement en Bretagne, il faut dire non à la méthanisation, notamment sur fonds publics.



Aller plus loin :
article complet
sur la méthanisation
sur le site
eau-et-rivieres.org



22 - Des graines contre des pesticides !

À l'heure où un grand nombre de pesticides sont interdits pour les particuliers et pour inciter à faire le ménage dans leurs cabanes de jardins, notre association s'en est allée à leur rencontre. C'est dans les déchetteries de Plouagat et Rostrenen que nous avons élu domicile pour deux demi-journées d'animation sur le jardinage au naturel.

Certaines personnes ont ainsi découvert qu'elles pouvaient se débarrasser de ces poisons en toute sécurité à la déchetterie. Pour d'autres, le passage au sans pesticides avait déjà eu lieu mais les conseils pour l'aménagement et l'entretien du jardin étaient les bienvenus. DLG

22 - L'accueil des auxiliaires

Les stagiaires du centre de formation pour adultes CLPS (Contribuer à la promotion sociale) sont de jeunes adultes en décrochage scolaire ou à la recherche d'une formation. Nous les avons accueillis pour une après-midi découverte sur les auxiliaires du jardin.

Une formation à la fois théorique et pratique puisqu'après une présentation des amis du jardinier et de leur cycle de vie, les stagiaires sont passés à la réalisation d'abris pour les accueillir au jardin. Un gîte à l'attention des abeilles solitaires qu'ils ont pu rapporter



LA PHASE PRATIQUE !

22 - Laisse pas béton à Trégastel !

En novembre 2018, dans la rubrique « Echo des marais », Dédé l'Abeillaud évoquait les importants travaux d'aménagement entrepris pour préserver les maisons de sept particuliers, « une poignée de privilégiés », sur le littoral trégastellois (22).

L'association Sites et patrimoine de Trégastel tient à rappeler que ces travaux sont le fruit de neuf années de procédures difficiles et qu'un compromis a été trouvé entre les associations de protection de l'environnement et la municipalité. « Cet enrochement de granit rose, sans béton, a été financé non pas par les Trégastellois mais par les sept propriétaires et les organismes de l'Etat », indique le président de Sites et patrimoine, association membre d'Eau & Rivières.

22 - Natur'Armor, trois jours de rencontre avec la nature



SUR LE STAND, IL ÉTAIT AUSSI POSSIBLE DE PARTICIPER À LA CONSULTATION SUR LE PROCHAIN SDAGE.

Le festival itinérant Natur'Armor se tenait cette année à Dinan, le premier week-end de mars. L'occasion pour les volontaires en service civique costarmorcains de présenter le monde de la rivière aux visiteurs. Plusieurs activités étaient proposées sur le stand : retrouver les empreintes laissées par les animaux, reconstituer une chaîne alimentaire ou remettre chaque animal dans son milieu de vie. Nul doute que porte-bois, demoiselle ou éphémère n'auront plus de secret pour les personnes qui s'y sont essayé !

29 - Pratiques de pêche illégales en rade de Brest

Les responsables d'AAPPMA du secteur de la rade de Brest ne cessent de dénoncer les pratiques de certains professionnels. Comme celles relayées fin janvier dans la presse. Deux patrons-pêcheurs du Nord-Finistère utilisaient des systèmes lumineux pour attirer les bancs de daurades dans leurs filets. Ils ont par ailleurs reconnu qu'ils agissaient tous feux éteints pour plus de discrétion. Malgré de nombreux courriers réclamant d'une part les chiffres officiels des captures de saumons dans la rade et d'autre part l'interdiction de la pêche au filet dans les zones ultra sensibles que représentent les milieux estuariens, rien ne bouge.

Il n'est plus tolérable que la puissance publique et les associations s'engagent dans des actions lourdes en faveur du saumon Atlantique et que dans le même temps on continue à laisser piller les milieux sensibles que sont les estuaires, véritables nurseries pour de multiples espèces de poissons au seul profit de cinq ou six fileyeurs ! JYK

29 - Journée mondiale des zones humides à Quimperlé

Dimanche 3 février, une soixantaine de personnes sont venues fêter la journée anniversaire de la convention Ramsar signée en 1971. Cette convention reconnaît l'importance des zones humides comme habitats des oiseaux d'eau.

AAPPMA

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique



© Dominique Williams

PROMENONS-NOUS DANS LE BOIS !

Une randonnée, organisée par le syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta, la Fédération française de randonnée et Eau & Rivières, a été rythmée d'escalades découvertes. La source et les sols tourbeux (tarière oblige), jouets buissonniers (construction d'un petit bateau en jonc), gestion des guerns (fauche et export pour retrouver un état écologique comparable à celui où l'activité agropastorale était encore dynamique). MT

29 - Destruction d'une zone humide à Quimper



© André Perron

En décembre dernier, Eau & Rivières a été informée qu'aux portes de Quimper, une zone humide venait d'être détruite dans la vallée d'un affluent du Steir, à proximité de la chapelle classée de Ty Mam Doué. Le propriétaire voulait y créer un plan d'eau, mais sans autorisation. Il a donc creusé le fond de vallée sur plus de 2 m de profondeur et sur plus de 2000 m², avec édification d'une digue barrant le ruisseau et empêchant toute continuité écologique.

Une plainte déposée auprès de l'ONCFS et la DDTM a mis promptement en demeure le propriétaire de remettre en état les lieux. La situation est plutôt surprenante, puisque le propriétaire en question avait eu comme activité professionnelle pendant plus de 20 ans l'entretien des cours d'eau du bassin-versant de l'Odet.

35 - Nouvel incinérateur à Rennes, un projet dépassé et source de pollutions

Rennes Métropole doit renouveler son incinérateur en 2022. Le projet présenté par la collectivité est à l'identique sur le même site, à Villejean, avec la même capacité de 144 000 tonnes. Pour Eau et Rivières de Bretagne, ce projet d'un autre âge ne répond ni aux enjeux climatiques ni à ceux de la transition énergétique.

L'association dénonce le renouvellement sur le même site, au cœur d'un nouveau quartier d'habitation avec écoles et crèche dans le panache, qui, combiné à la proximité immédiate de la rocade augmente de façon sensible les pollutions de l'air et l'exposition de la population. L'association demande des mesures dans ce périmètre.

Il est incompréhensible aujourd'hui de projeter un tel investissement (90 M€) pour les 35 prochaines années. En maintenant la même capacité, le projet vise la production d'énergie en important des déchets, à l'encontre des objectifs de réduction et de recyclage (directive portant à 65 % pour 2035). L'incinération ne devrait pas pouvoir être considérée comme un contributeur à la transition énergétique, non décarbonée : elle produit des gaz à effet de serre et de nombreuses pollutions (NOx, mâchefers, métaux lourds et résidus des filtres de cheminées envoyés en centres de stockages ultimes hors Bretagne et à l'étranger).

L'association demande donc une réelle étude pour une politique publique centrée sur la prévention et le tri, pour une réduction et un recyclage massif et local des déchets. MPD

35 - Riverains et commissaire enquêteur mobilisés contre une mégaporcherie !

La SCEA St-Yves à Guéméné-Penfao (44) qui avait un projet d'agrandissement de son élevage de porcs (total de 6 811 animaux-équivalents) entraînant une forte augmentation de son plan d'épandage est remis en cause suite à la publication de l'avis défavorable du commissaire enquêteur. La mobilisation citoyenne a été très forte, les actions du collectif sans pesticide local, qui a lancé une pétition signée par plus de 50 000 personnes et organisé deux manifestations contre le projet, ont rassemblé des centaines de personnes.

Plusieurs centaines de contributions ont été déposées auprès du commissaire enquêteur dont l'avis défavorable se base sur un argumentaire longuement explicité et détaillé (utilisation de pesticides à proximité d'un captage d'eau potable !, incompatibilité du dossier avec la réglementation du SAGE Vilaine, insuffisance de l'étude d'impact, importation de maïs OGM, incertitudes foncières...). Les associations continuent néanmoins à suivre le dossier et surveillent son passage auprès des autres commissions environnementales. PP



35 - Salamandres et mares sacrifiées pour une « piste active » en forêt



© Michel Riou

La Vallée de Vilaine est un vaste projet de « parc nature » porté par Rennes métropole, qui vise à aménager des milliers d'hectares tout le long de la Vilaine. Un des secteurs impactés est la Prévalaye, qui est pourtant une des dernières zones « naturelles » de Rennes. Avec notamment au programme la mise en place de pistes dont une « piste active » qui la traverseront de part en part, celles-ci sont censés faciliter la découverte des milieux naturels et l'accès aux étangs d'Apigné (ouvert à la baignade) par les Rennais.

Dans les faits, elle va imperméabiliser des zones naturelles, dont une partie dans la zone de compensation des travaux du métro de Rennes ! Les travaux débutés à l'automne 2018, en période douce, ont trouvé les amphibiens en période de reproduction et passent à proximité immédiate de plusieurs mares identifiées comme des lieux de reproduction. Eau & Rivières et plusieurs associations locales, qui ont pourtant été concertées lors du dossier de compensation, trouvent ce projet impactant pour la biodiversité. PP

56 - Kenavo Pierre Le Padellec

Le président d'Eau & Rivières, de 1985 à 1987, Pierre Le Padellec, s'en est allé. *Labouret en doa start war ar Skorff hag ar Blañvezh.*

Ce militant très engagé considérait que la protection du bocage et la préservation des cours d'eau faisaient partie intégrante du combat pour la défense de l'identité de la Bretagne. *Difenn sevenadur Breizh a oa ivez evitañ ur pal talvoudus. Kendiazezer Dastum ha prezidant Kan Ar Bobl e oa bet.*

Ses amis d'Eau & Rivières se souviennent particulièrement de son engagement dans la lutte contre les remembrements ou encore contre les projets de mines d'uranium de la Cogema sur le haut bassin du Scorff. Trugarez dit Per.



56 - Le Temps des oiseaux s'est prolongé à Quéven

Suite au succès de l'événement « Le temps des oiseaux » à Quéven, l'opération a été reconduite durant un mois, de mi-février à mi-mars.

Grâce à quatre ateliers, les participants ont pu découvrir nos amis à plumes. Au programme : deux quizz sur les oiseaux de nos jardins suivis d'une observation dans Quéven, d'une sortie ornithologique sur les oiseaux d'eau (balade le long du Scorff) et d'un atelier sur la création d'appeaux. Enfin, une clôture au parc de Kerzec avec un stand partagé avec Den Dour Douar lors de la Semaine pour les alternatives aux pesticides. CM



© Claire Madouas

56 - Tache d'huile à Quiberon

Les promeneurs amoureux de la nature à Quiberon pourront s'étonner d'un ruissellement nauséabond qui file doucement vers Port-Haliguen. La qualité de l'eau attendue en baie de Quiberon doit être préservée. Eau & Rivières a alerté le Spanc de la communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique. La probable cause de cette pollution, un défaut de raccord à l'assainissement, doit être vérifiée par les services de la collectivité. NB

56 - Consultation Sdage : faites vos vœux !

Les adhérents d'Optim'Isme et d'Eau & Rivières se sont rassemblés fin janvier dans la yourte du jardin de la Croizetière, à Riantec. Les témoignages des experts adhérents ont permis aux participants plus néophytes de forger leur avis sur l'avenir de l'eau. Une lettre commune sur la consultation Sdage a été écrite et adressée à l'Agence de l'eau. MT





Méga-porcherie, méga-pipeline : d'un financement participatif à l'autre

Grâce à un financement participatif, Eau & Rivières a pu lancer des procédures juridiques contre six méga-porcheries. Désormais, l'association appelle ses sympathisants à financer un autre combat, celui d'un méga-pipeline entre le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine.



Au printemps dernier, Eau & Rivières récoltait près de 5.000 € via un appel à dons sur internet, pour financer des procédures juridiques contre des méga-porcheries. Au départ, quatre élevages avaient été ciblés à Landunvez, Trébrivan, Priziac et Minihiy-Tréguier.

Encouragé par de nombreux témoignages de soutien et la barre initiale de la somme à récolter ayant été franchie, le conseil d'administration de l'association a décidé d'ajouter deux dossiers supplémentaires d'extensions porcines à la liste initiale, à Kergloff et à Poullaouen.

Les dates des audiences ne sont pas encore connues mais grâce à la mobilisation d'une centaine de donateurs, les six procédures ont été engagées et avancent. Avec plus de 6 240 ICPE agricoles (soit 44 % des ICPE françaises !) les extensions d'élevages industriels sont nombreuses en Bretagne, demander aux juges leur avis est souvent la seule façon de faire entendre à l'État qu'une autre voie est possible.

Méga-pipeline, un projet superflu et coûteux

Les batailles juridiques à mener sont nombreuses et coûtent cher, c'est la raison pour laquelle Eau & Rivières a décidé de lancer un nouvel appel à dons. Cette fois pour s'opposer à un vieux projet superflu et coûteux tristement connu des militants du secteur: il s'agit du projet d'interconnexion d'eau potable de 95 km entre la retenue d'Arzal (estuaire

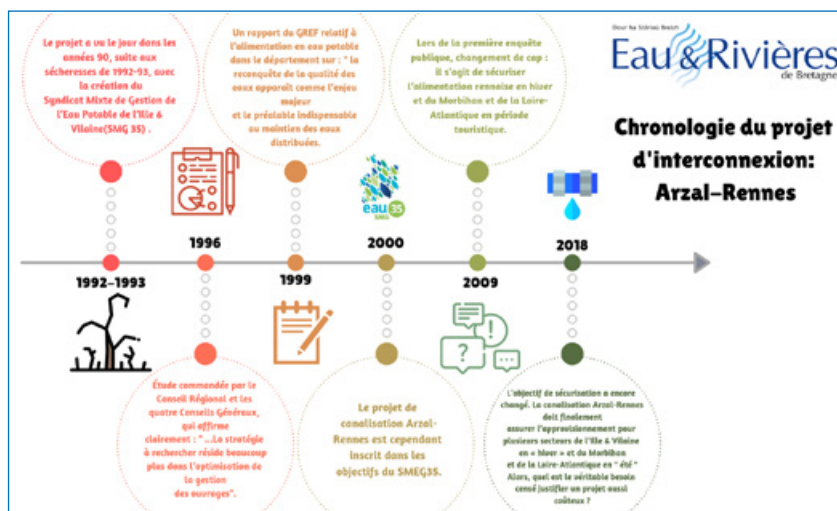
de la Vilaine) et l'agglomération de Rennes. Eau & Rivières s'est toujours opposée à ce vieux projet récemment ressorti des oubliettes par les élus du syndicat départemental.

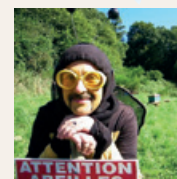
En effet, non seulement il éloigne une nouvelle fois le consommateur de la ressource mais ce très gros tuyau qui va « remonter de l'eau potable » au prix d'une dépense énergétique énorme est la démonstration coûteuse des insuffisances de la politique de l'eau en Bretagne, et en particulier en Ille-et-Vilaine. Il amplifie la fuite en avant technologique en matière de production d'eau potable, caractérisée par l'abandon croissant des ressources locales et la mise en œuvre d'interconnexions, dont le coût financier est supporté par les pollués, toujours plus payeurs ! Pour obtenir l'annulation de l'autorisation donnée par le préfet, l'association doit faire appel à un avocat et ne peut supporter à elle seule les coûts d'une telle action, elle compte donc sur la générosité de ses sympathisants et de tous les gens qui n'acceptent plus la politique du tout tuyau.

Comment donner ?

Le financement participatif est hébergé sur le site Helloasso. Objectif de la campagne de don : récolter 5 000 € avant le 30 avril 2019. Les dons effectués sont déductibles à 66 % pour les particuliers et à 60 % pour les entreprises.

Site : www.helloasso.com





Par dédé l'Abeillaud

Braderie

Sandrine Le Feu, députée morlaisienne de LREM est venue rassurer à Saint-Ségal la FDSEA sur l'application de la loi Alimentation (*Le Télégramme*, 11/12/18). L'ordonnance concernant les promotions encadrées par la grande distribution sur les produits agricoles a été examinée en conseil des ministres, examen qui avait été ajourné à cause de la pression sociale actuelle. Les consommateurs pourront toujours accuser le gouvernement de brader leur pouvoir d'achat face au lobbying agricole.

Parking

L'administration judiciaire a validé l'arrêté préfectoral sur l'interdiction de « la pratique des véhicules à moteur dans l'Archipel de Molène » (*Le Télégramme*, 18/12/18). Des loueurs de jet-skis voulaient organiser des balades dans un secteur protégé par Natura 2000 dans le Parc naturel marin d'Iroise. Certainement que ces entreprises voulaient transformer ce parc écologique en parking prolifique.

Chevaleresque

Excédé par un énième dépôt sauvage dans sa commune, le maire de St-Pôtan, Arnaud Lecuyer, a rapporté les détritiques au domicile de sa propriétaire (*Le Télégramme*, 05/01/18). « Désormais, tout dépôt fera l'objet d'une plainte en gendarmerie », indique le maire. Depuis que son geste a été rendu public via les réseaux sociaux, l' élu pôtanais reçoit de nombreux messages de soutien. Approuvons à notre tour ce geste chevaleresque de Lecuyer pour l'environnement.

Ravagés

Un maraîcher bio de Séné a découvert mi-décembre près de 5 000 plants arrachés dans ses serres et reposés à l'identique, ainsi que deux planches de 2 000 choux raves saccagées (*Le Télégramme*, 05/01/19). Cette affaire de vandalisme inquiète dans le milieu, d'autant plus qu'elle intervient dans un contexte où d'autres actes de ce type ont été commis dans le pays de Vannes. Effectivement, dans le milieu bio on connaissait les ravageurs naturels, maintenant il faut faire avec des ravagés.

La côte

Des randonneurs, qui revendiquent un droit de passage complet le long de la côte de Saint-Briac, se sont engagés dans un bras de fer avec des propriétaires de villas comme John Kerry (*Le Télégramme*, 12/12/18). L'ancien maire, Brice Lalonde, cousin de l'ancien secrétaire d'Etat américain, avait freiné l'accès du terrain pour « des questions de sécurité ». Les privilégiés n'ont plus la côte au regard de la loi.

Boire la tasse

Les derniers chiffres des eaux de baignades ont été divulgués sur l'ensemble de la Bretagne (*Ouest-France*, 26/01/2019). C'est dans le Nord-Finistère que les résultats ne montrent aucune amélioration avec des points noirs récurrents. « Certains maires ferment volontairement leurs plages polluées pour éviter une fermeture administrative », explique Jean-Yves Piriou d'Eau & Rivières. Avec les rejets de déjections animales, vaut mieux éviter au baigneur de boire la tasse.

Huer

Délégué général d'ERB depuis 1989, Gilles Huet a pris sa retraite en début d'année. 50 ans de combat pour faire reculer nitrates et pesticides (*lire page 9*). Durant sa carrière, quelques moments clés ont pour lui fait bouger les choses. Pollutions industrielles, Monsanto, nitrates... représentent des exemples d'avancées en matière de protection de l'environnement. A force d'huer, Gilles, tu as fait du bon boulot.

Pompe

40 tonnes de poissons morts ont été ramassées chez un pisciculteur de Lesneven suite à une pollution au lisier (*Ouest-France*, 25/02/19). Il s'agit du cours d'eau de Quillimadec, situé sur un bassin-versant fortement subventionné depuis 20 ans par l'argent public pour lutter contre les pollutions qui produisent des marées vertes. « La pollution aurait été provoquée par un problème de pompe », indique la gendarmerie. A force de brasser l'argent pour rien, ils nous pompent l'air ces pollueurs.



16^e fête du
Jardinage
et de l'agriculture

**12
mai
2019**

de 10h à 18h

Dour ha Sêtraô Breizh

Eau & Rivières
de Bretagne

Belle-Isle-en-Terre

**Bourse aux plantes
et semences**

**Stands sur le
jardinage**

**Animations
et ateliers**

**Marché
paysans**

Conférences

Spectacle

Expositions

Entrée libre

Alimentation sur place



CENTRE RÉGIONAL D'INITIATION À LA RIVIÈRE
22810 BELLE-ISLE-EN-TERRE **02 96 43 08 39**
crr@eau-et-rivieres.org - www.eau-et-rivieres.org

